



DEMANDE D'AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES

DANS LE JARDIN DU SOUVENIR

Cimetière de LA CLISSE

Je soussigné(e)

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Téléphone/mail :

Domicilié (e) :

Code postal : Commune :

Agissant en qualité de (1) : du (de la) défunt (e),

qualifié(e) et mandaté (e) pour pourvoir à l'organisation des obsèques et déclarant être le destinataire des cendres, selon les dernières volontés du (de la) défunt (e), et (ou) agir en accord avec les membres de la famille,

Demande l'autorisation de procéder à la dispersion des cendres de

Nom/prénom.....

Date de naissance : Lieu de naissance :

Décédé (e) le : Lieu de décès :

Crématisé (e) le : Au crématorium de :

Domicilié (e) :

dans le Jardin du Souvenir – cimetière de La Clisse.

La dispersion des cendres aura lieu le à h.....

Je déclare que l'opération de dispersion de cendres sera effectuée :

* par l'entreprise

→ dossier suivi par : (Nom du conseiller funéraire)

* par la famille

Je déclare par la présente, qu'il n'existe pas d'autres personnes au même degré que moi ou que s'il en existe elles ne s'opposent à la présente demande dont j'assume la pleine responsabilité.

Je m'engage également à garantir la Commune de La Clisse contre toutes réclamations qui pourraient survenir à l'occasion de cette opération de dispersion de cendres.

A la Clisse, le

(1) Préciser la parenté

Joindre :

- une copie de l'acte de décès

- une copie de l'autorisation de crémation ou/et attestation de crémation délivrée par le crématorium

Extrait du Règlement Municipal du cimetière - Article 55 : Entretien du jardin du souvenir

Aucun dépôt de plaques funéraires et fleurs artificielles n'est autorisé dans l'espace de dispersion. Dans un souci de bon entretien, les fleurs provenant de la cérémonie de dispersion pourront être déposées sur la pelouse pendant le temps qu'elles resteront fleuries, les agents du cimetière auront la faculté de les retirer après qu'elles soient fanées. Aucun autre dépôt de fleurs en dehors des sépultures ne sera toléré dans l'enceinte du cimetière.

Réservé à l'administration

Autorisation accordée

Autorisation refusée

le

le

Politique de protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la **Mairie de La Clisse** pour la gestion du cimetière communal. La base légale du traitement est **l'obligation légale Art L2223-1 et suivants du CGCT**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service administratif de la mairie et ayants-droit.

Les données sont conservées pendant la durée de validité des concessions + 2 ans *Article L2223-15 du CGCT* ou 3 ans après avoir constaté l'arrêt de l'entretien de la concession depuis + 30 ans *L2223-17 du CGCT*, 5 ans pour les données des opérations suite au décès - *Art R2223-55-1 - Décret 2011*

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : le **secrétariat administratif de la Mairie chargé de l'exercice de ces droits et le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SOLURIS – 2 rue des Rochers 17100 Saintes.**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.